

***PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS***

N° 2026-01

En date du 10 mars 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni sous la présidence de
Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil
d'Administration,

Etaient présents :

**Mme Véronique CHAVEROT
Mme ESCOFET Danièle
M. Jean-Pierre POIRON
Mme Simone VIAL**

**M. Jean-Paul JACQUEMOT
M. SERRAILLE Michel
Mme COLLON Colette
M. Philippe POMMIER**

Excusé :

- M. Jean-Claude PALAIS

Secrétaire de séance : Madame Danièle ESCOFET

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du dernier procès-verbal

Intervention de M. PERONNET (Directeur de l'EHPAD)

I – Délibérations

- 1. Approbation CFU 2025**
 - 2. Approbation BP 2026**
 - 3. Mise en place d'une indemnité forfaitaire en cas de non restitution d'ouvrage de la médiathèque (30 euros par ouvrage)**
 - 4. Echange de parcelles forestières pour préserver l'intérêt touristique du parc aventure**
 - 5. Remplacement de l'indemnité actuelle du secrétaire général par l'IFSE (indemnité de fonction, sujétions et d'expertise)**
-

II – Questions diverses

- 1. Présentation règlement intérieur Médiathèque et du nouveau fonctionnement de la médiathèque (Document d'appel, guide du lecteur, newsletter, fiche d'inscription adhérent)**
- 2. VTT de descente**
Intervention de M. Jean-Pierre POIRON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Intervention de M. PERONNET (Directeur de l'EHPAD)

1. PROPOSITION EVOLUTION PRIX DES REPAS AU 01/01/2026 :

Monsieur le Directeur propose au conseil d'administration les évolutions suivantes pour 2026

- Cantine : de 3.90 € à 3.95 € (+1.2 %) ;
- Repas du personnel : de 3.90 € à 3.95 € (+1.2 %) ;
- Repas à domicile : de 8.30 € à 8.40 € (+1.2 %). Ce tarif va concerner également les personnes âgées de la commune désirant prendre un repas à la cantine (à partir de début décembre, les mardis à titre d'expérimentation) ;
- Repas invités de 12 € à 12.50 €. Compte tenu de la qualité des repas servis, je souhaite mettre en place un prix spécifique de 16 € pour les dimanches et jours fériés (repas complet avec bouteille de vin et café).

Réception du nouveau minibus le 13/11/2025. Proposition de révision du prix de la location du minibus suite au changement : de 40 € à 50 € la journée.

2. EVOLUTION DU DISPOSITIF DE VENTE DES TICKETS :

Monsieur le Directeur expose au conseil que le 23 octobre 2025, la direction a rencontré M. Dugerdil et Mme Lycurgue pour la trésorerie de Feurs.

L'objectif de cette réunion était de prévoir un autre fonctionnement concernant la régie des tickets vendus : repas à domicile, repas du personnel et repas invités. Nous fonctionnons actuellement par la vente de tickets dont les règlements se font par chèques. Avec l'évolution des moyens de paiement, le directeur propose d'évoluer vers les solutions suivantes au 01/01/2026 :

- Mise en place et généralisation des prélèvements mensuels des coûts des repas. Chaque personne prenant des repas devra nous fournir un RIB et nous compléterons une autorisation de prélèvement (modèle fourni par la trésorerie).
- Chaque repas pris sera coché en cuisine (fiches établies en amont pour les repas à domicile et les repas du personnel). A chaque fin de mois, la secrétaire fera une facture pour les personnes prenant le repas à domicile et la comptable fera un titre avec la facture jointe pour le prélèvement.
- Pour le personnel prenant un repas complet, un badge nominatif va être établi. La personne posera en cuisine le matin le badge pour signaler sa prise de repas. Celui-ci sera noté sur la liste et le badge sera remis sur le plateau de la personne. Un prélèvement sera également établi chaque mois.
- Pour les repas invités, ils seront également notés et feront l'objet d'une facture mensuelle (prélèvement mis en place par signature de l'autorisation).

3. BILAN JOURNEE « PORTE OUVERTE » :

Monsieur le directeur expose qu'il a été décidé cette année d'organiser notre traditionnelle « Portes Ouvertes » un vendredi (26/09/2025). Nous avons eu 132 lots pour la vente d'enveloppes, et 14 lots répartis entre le jeu du calendrier et la bonbonnière. Au total : 146 lots.

Enveloppes : 280 € / Calendrier : 134 € / Bonbonnière : 94 € / Buffet / Buvette : 550 € Objets des résidents : 148 € / TOTAL : 1 206 €.

La Porte Ouvertes 2025 a permis de dégager un bénéfice de 1 206 € (1 178 € en 2024). Il faut noter l'implication des bénévoles au côté des équipes. Les familles sont très présentes puisque pour l'occasion, 38 % des familles des résidents sont venus ce 27 septembre (21/55 résidents). Les personnes ont pu apprécier également les temps de massage proposés par Marie-Christine et Claire. Cette décision d'organisation un vendredi va être reconduite l'année prochaine.

4. POINTS DIVERS :

- Travaux vestiaires du personnel : Suite au déménagement de la cantine scolaire, début des travaux de rénovation et extension de la cantine scolaire. Nous avons réalisé avec David l'installation de vestiaires provisoires afin qu'il puisse débiter le chantier.
- Repas de Noel : il aura lieu le vendredi 19/12 et ce sera l'occasion pour moi de remettre 3 médailles du travail : une médaille d'argent (20 ans) à Valérie Blourdier, une médaille de vermeil (30 ans) à David Guillarme et une médaille d'or (35 ans) à Corinne Triomphe.

Monsieur le Directeur remercie Madame la Présidente ainsi que son conseil d'administration pour toutes ces années de collaboration et de confiance.

Madame la Présidente souligne l'excellente gestion de l'établissement ainsi que le professionnalisme de son directeur et de ses équipes.

Approbation Compte Financier Unique (CFU) - 2025

Madame la Présidente présente au conseil d'administration le compte financier unique (CFU) 2025 relatif au budget du CCAS.

Elle expose un tableau récapitulatif offrant une vue d'ensemble des résultats par section. L'ensemble fait apparaître un résultat global de clôture excédentaire de 7 587,86 €.

Les résultats se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		16 818,64 €		11 530,89 €		
Part affectée à investissement						
Opérations de l'exercice	43 636,01 €	71 440,59 €	49 566,25 €	1 000,00 €	93 202,26 €	100 790,12 €
Totaux	43 636,01 €	88 259,23 €	49 566,25 €	12 530,89 €	93 202,26 €	100 790,12 €
Résultat de clôture		44 623,22 €		-37 035,36 €		7 587,86 €
Besoin de financement			37 035,36 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement			37 035,36 €			
Excédent total de financement						

37 035,36 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
7 587,86 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Cette année a permis la réalisation de nombreux travaux d'investissement notamment sur l'entretien des bâtiments appartenant au CCAS, il ressort un besoin de financement de la section d'investissement : **37 035,36 €**

Après présentation des différents documents et explications, Madame la Présidente demande au conseil d'administration de se prononcer sur l'approbation du **compte financier unique 2025**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2025.

Approbation budget primitif - 2026

Madame la Présidente présente de manière détaillé article par article le projet de budget primitif :

- Présentation de la section **fonctionnement** et de la section **d'investissement**.
- Les différentes dépenses et recettes prévues pour l'année.
- Les orientations budgétaires, les priorités de la collectivité ainsi que les futurs investissements.
- Il est proposé un budget en suréquilibre d'investissement

Elle expose ensuite le tableau récapitulatif :

<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>96 788.89 €</i>	<i>96 788.89 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>20 800 €</i>	<i>36 527.73 €</i>
<i>Total</i>	<i>117 588.89 €</i>	<i>133 316.62 €</i>

Après présentation et échanges, Madame la Présidente demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le budget primitif du CCAS à l'unanimité.

Mise en place d'une indemnité forfaitaire en cas de non restitution d'ouvrage de la médiathèque

Madame la Présidente propose au conseil d'instaurer une indemnité pour les ouvrages qui ne sont pas restituer. Il a été constaté que quelques ouvrages qui ne sont pas toujours restituer. La mise en place d'une indemnité incitative permettrait d'obtenir le remboursement de l'ouvrage. Il est précisé que certains ouvrages ne sont pas propriété du CCAS et appartiennent au conseil départemental.

Madame la Présidente propose de mettre en place une indemnité forfaitaire de 30 euros par ouvrage non restitué.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'acquisition des parcelles forestières.

Echange de parcelles forestières pour préserver l'intérêt touristique du parc aventure

Madame la Présidente informe le Conseil que M. LE DEM a vendu 4,5 hectares de terrains forestiers, sans avoir proposé ces parcelles à la vente au CCAS. Il est précisé que le droit de préemption ne s'applique que pour un total de parcelles inférieur à 4 hectares.

Elle indique avoir contacté les nouveaux acquéreurs, dont le siège social est situé à Bruxelles, afin de les informer qu'une éventuelle coupe de bois pourrait entraîner un risque de détérioration des installations du Parc Aventure, situé en face des parcelles concernées. Il a été proposé un échange de parcelles afin de sauvegarder l'intérêt touristique. L'entreprise n'a pas encore donné suite à cette proposition qui reste en phase d'étude.

Madame la Présidente propose que le CCAS se porte acquéreur de ces terrains forestiers.

Remplacement de l'indemnité actuelle du secrétaire général par l'IFSE (indemnité de fonction, sujétions et d'expertise)

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que le régime indemnitaire applicable au secrétaire général doit être mis en conformité avec le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

À ce titre, il est proposé de remplacer l'indemnité actuellement versée par l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), composante principale du RIFSEEP. Cette indemnité vise à prendre en compte le niveau de responsabilité, les sujétions particulières et l'expertise requise pour l'exercice des fonctions.

Madame la Présidente propose donc au Conseil d'Administration d'instaurer l'IFSE en remplacement de l'indemnité actuelle versée au secrétaire général, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la mise en place de l'IFSE en remplacement de l'indemnité actuellement versée au secrétaire général.

Informations diverses :

Présentation des nouveaux documents structurants de la médiathèque :

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration les nouveaux documents structurants élaborés pour le fonctionnement de la médiathèque.

Elle indique que plusieurs documents ont été rédigés ou actualisés afin d'adapter le fonctionnement de l'établissement à son évolution, notamment dans la perspective de son installation dans les nouveaux locaux du Pôle Enfance-Jeunesse.

Parmi ces documents figurent notamment le règlement intérieur de la médiathèque, qui précise les conditions d'accès, d'inscription et d'utilisation des services proposés aux usagers. Ce règlement a pour objectif de garantir un fonctionnement clair et harmonieux de l'équipement, tout en rappelant les droits et obligations des usagers.

Madame la Présidente présente également les chartes de coopération, qui définissent les modalités de collaboration entre la médiathèque et les différents acteurs du territoire. Ces chartes visent à structurer les actions partenariales, à favoriser le développement d'animations culturelles et à renforcer l'accès à la lecture pour tous les publics.

Dans cette même logique, plusieurs conventions de partenariat ont été établies afin de formaliser les relations avec certaines structures publiques du territoire. Ces conventions concernent notamment l'EHPAD ainsi que l'école publique de la commune.

Elles ont pour objectif de préciser le cadre des actions menées conjointement, telles que l'accueil de groupes, l'organisation d'animations ou encore la mise en place de prêts spécifiques d'ouvrages.

Madame la Présidente précise que ces nouveaux documents permettront de clarifier le fonctionnement de la médiathèque, de sécuriser les partenariats existants et de favoriser le développement de nouvelles actions culturelles sur le territoire.

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation de ces documents.

Association de VTT de descente :

Monsieur Jean-Pierre POIRON présente au Conseil d'Administration le compte rendu de la dernière réunion de l'association de VTT de descente.

Il expose notamment les nouveaux plans des pistes actuellement utilisées ainsi que les différents projets d'aménagement envisagés afin d'améliorer et de sécuriser les parcours existants.

Ces projets portent notamment sur l'entretien des pistes, l'amélioration de certains tracés, la sécurisation de zones techniques ainsi que l'aménagement de nouveaux passages permettant d'adapter les parcours à différents niveaux de pratique.

Monsieur POIRON souligne également que la fréquentation des pistes a connu une augmentation significative ces dernières années. Cette progression témoigne de l'attractivité croissante du site, qui attire à la fois des pratiquants locaux et des visiteurs extérieurs.

Il indique que cette hausse de fréquentation nécessite une attention particulière en matière d'entretien des pistes, de gestion de la sécurité et de préservation de l'environnement naturel dans lequel s'inscrit l'activité.

Exploitation forestière – collaboration avec l'ONF

Dans le cadre de la gestion forestière et des aménagements liés au bike park, trois zones d'intervention ont été définies :

- Zones « stadiums » : l'exploitation forestière est assurée par le CCAS. Les bois sont mis à disposition en bordure de zone afin de permettre, le cas échéant, leur valorisation ultérieure par l'ONF.
- Zone « bois à façonner » : elle correspond à la limite du bike park, déterminée à la suite de relevés GPS. Le plan de délimitation est actuellement en cours de finalisation.
- Zone d'exploitation forestière standard : cette zone se situe hors du périmètre du bike park et relève de la gestion forestière classique.

Par ailleurs, plusieurs interventions ponctuelles ont été réalisées :

- Abattage et mise à disposition sur plateforme de 4 arbres (2 arbres secs, 1 arbre présentant un risque pour la sécurité et 1 arbre cassé) par M. Magat, pour un coût compris entre 300 et 350 €.
- Au Parc Aventures, l'abattage d'un arbre a été réalisé par l'entreprise Forez Paysage, pour un montant de 540 €.

Les membres du Conseil d'Administration saluent le travail réalisé par l'association et prennent connaissance des projets présentés.

Fait à Violay, le 10 mars 2026,

La secrétaire de séance
Madame Danièle ESCOFET



La Présidente du CA du CCAS
Véronique CHAVEROT.

